S05.9_ lésion traumatique de l'oeil et de l'orbite, partie non précisée

Nombre de cas par année	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Extrapolation du nombre de cas par année	1568	1416
dont cas avec diagnostic isolé	1368	1368

Socio-démographie	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Age moyen	39.9	39.9
Age médian	39.91	39.71
Proportion des accidents professionnels	36%	36%
part des femmes	33%	33%

Frais de traitement (en CHF)	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Moyenne des prestations	496	430
Médiane des prestations	290	267
10% des cas ont des prestations inférieures à	69	59
10% des cas ont des prestations supérieures à	1043	968
Part de ces 10% de cas par rapport au total des prestations	41%	37%

Total des prestations d´assurance (en CHF)	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Moyenne des prestations	914	536
Médiane des prestations	325	308
10% des cas ont des prestations inférieures à	89	84
10% des cas ont des prestations supérieures à	1548	1211
Part de ces 10% de cas par rapport au total des prestations	62%	42%

Jours indemnisés	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Nombre de cas avec indemnité journalière par année	252	196
Part de cas avec indemnité journalière	16%	14%
Médiane des prestations	8	6
Moyenne des jours indemnisés (sans rentes)	1	1
Médiane des jours indemnisés (sans rentes)	0	0

Rentes	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Nombre moyen de cas avec décès par année	0	0
Nombre moyen de cas avec IR par année	0	0
Part de cas avec IR	0.0%	0.0%
Degré d´invalidité moyen (tous les cas)	0.0%	0.0%
Degré d´invalidité moyen (cas avec IR)	0%	0%
Somme des degrés d´invalidité par année	0%	0%
Cas avec indemnités pour atteinte à l´intégrité	0%	0%

Extrapolation sur la base d´un échantillon de 394 cas reconnus LAA avec diagnostic(s) S05.9_
en 2016-2020, dont 354 avec ce(s) diagnostic(s) comme diagnostic principal
Pour les cas avec plusieurs diagnostics traumatiques, le diagnostic traumatique principal est celui dont les frais de traitement sont les plus élevés par rapport à la moyenne de tous les cas présentant ledit diagnostic.

S05.9_ lésion traumatique de l'oeil et de l'orbite, partie non précisée

Répartition des frais de traitement et des prestations d´assurance (2)

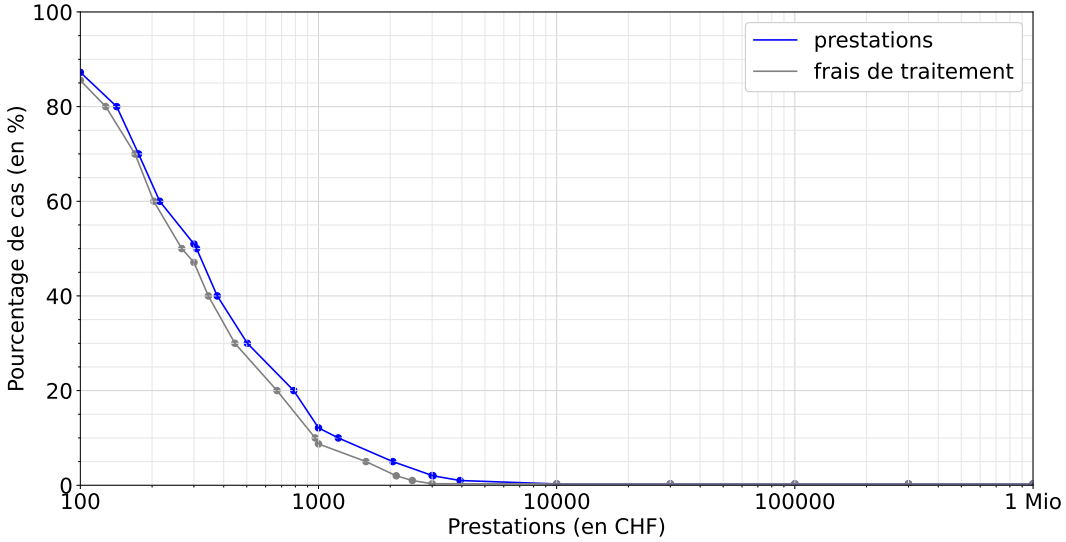

Jours indemnisés jusqu´à la reprise du travail ou la fixation d´une rente (2)

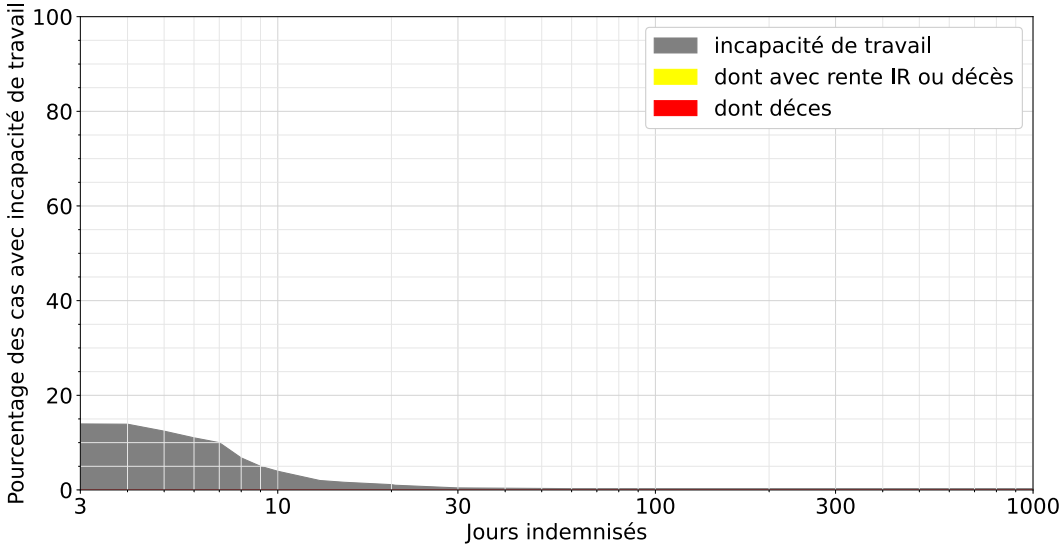

Exemple de lecture:
Après trois mois,0 % des accidentés ne sont pas encore aptes au travail.
Une rente a été allouée pour 0.0% des cas, dont 0.0% de rentes invalidité et 0.0% des cas de décès.